

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2022

---

MESURES D'URGENCE RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL  
EN VUE DU PLEIN EMPLOI - (N° 219)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS213

présenté par

M. Taché, Mme Garin, Mme Rousseau, M. Peytavie, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco,  
M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës,  
M. Lucas, Mme Pasquini, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sas, Mme Sebaihi,  
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1<sup>er</sup> juin 2023, un rapport relatif à l'accessibilité de l'allocation chômage aux jeunes de moins de 25 ans, en formation.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mettre en lumière les dispositifs d'accompagnement des jeunes en formation qui ont moins de 25 ans. Alors que la précarité des jeunes est bien visible depuis des années. Cette année encore le rapport de l'UNEF sur le coût de la vie étudiante montre qu'il explose. Pourtant les étudiants qui perdent leur emploi n'ont souvent aucune autre solution et l'accessibilité à l'assurance chômage se pose pour certains.